



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le 14 juillet 2025 est entré en vigueur le règlement numéro 2025-565 relatif à la protection et la conservation des lacs desservis par une descente publique sur le territoire de la Municipalité de L'Ascension et obligeant le lavage des embarcations motorisées, lequel modifie le règlement numéro 2023-549

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite-lascension.qc.ca sous la rubrique « administration ».

Donné à L'Ascension le 15 juillet 2025.

Céline Chicoine
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière trésorière adjointe de la Municipalité de L'Ascension, résidant à L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 15 juillet 2025 entre 9h et 16h et sur le site Web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 15 juillet 2025

Céline Chicoine,
Directrice générale adjointe